

RÉVISION ALLÉGÉE DU PLU

ville de Servian

Suite à la délibération du Conseil Municipal en date du 09 avril 2024, la procédure de révision allégée du PLU a été lancée et les modalités de la concertation définies.

Cette révision allégée a pour objet de permettre la réalisation d'un projet à vocation agricole et notamment d'une cave de vinification, d'un hangar agricole, d'un caveau de vente, ainsi que des locaux de stockage et administratifs associés, source de retombées non négligeables pour le territoire communal.

POUR S'INFORMER

- Parutions sur le site internet de la Commune
- Parutions dans le bulletin municipal
- Organisation d'une réunion d'informations

POUR DONNER SON AVIS

- Registre à disposition en Mairie aux heures et jours habituels d'ouverture
- Courrier à l'attention de Monsieur le Maire à l'adresse de la Mairie

